Dossier de presse

Le 22 septembre 2025

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 SEPTEMBRE 2025

Présentation des points suivants

- Choix du concessionnaire et du contrat de concession de service public pour le transport routier de voyageurs de Saint-Lô Agglo pour la période 2026-2032

CONTACT PRESSE SAINT-LÔ AGGLO
Corinne Descours – 06 82 05 23 51 / 02 14 16 30 22
corinne.descours@saint-lo-agglo.fr
Espace presse/ saint-lo-agglo.fr

4 CANDIDATS POUR LE CONTRAT DE CONCESSION POUR LE TRANSPORT ROUTIER DE VOYAGEURS SLAM BUS ET TAD DE SAINT-LÔ AGGLO

LE CONTEXTE

Le contrat actuel de délégation de service public pour le transport en commun SLAM Bus et TAD (transport à la demande) avec l'entreprise Autocars Delcourt arrive à échéance le 31 décembre 2025.

Le conseil communautaire a approuvé, en conseil du 17 juin 2024, le recours à une nouvelle concession de service public pour la période 2026-2032 et le lancement d'une consultation pour la passation de la nouvelle concession de service public pour la gestion de son réseau de transport en commun (Bus et transport à la demande).

4 ENTREPRISES ONT RÉPONDU À LA CONSULTATION

Les 4 entreprises qui ont répondu à la consultation sont :

- Autocars Delcourt, actuel concessionnaire
- Groupe Réunir
- Keolis
- Transdev SA
-

Les 4 candidats ont démontré leurs capacités techniques et financières et ont été admis à participer à des négociations pour remettre une offre améliorée.

Ces négociations se sont tenues en 2 séances.

3 candidats ont participé à ces négociations : Autocars Delcourt, Groupe Réunir et Transdev SA. L'entreprise Keolis n'a participé qu'au premier tour des négociations.

GROUPE RÉUNIR, L'ENTREPRISE RETENUE POUR LA CONCESSION DE SERVICE PUBLIC DE TRANSPORT EN COMMUN SLAM BUS ET TAD POUR LA PÉRIODE 2026-2032

- Un choix unanime du jury basé sur 3 critères

Le jury a analysé les 4 candidats sur la base de 3 critères :

  - Un critère « valeur technique » comprenant 3 sous-critères : « caractéristiques techniques », « transparence » et « développement durable »,
  - Un critère « valeur économique »,
  - Un critère « valeur juridique ».

Le choix du Groupe Réunir dont l'offre est la plus avantageuse et répond le mieux aux critères, a fait l'unanimité du jury.

- Le Groupe Réunir est le concessionnaire du réseau de transport en commun SLAM Bus et TAD pour 7 ans du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2032

- Stabilité du service pour les usagers de SLAM Bus au 1er janvier 2026